



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

URSSAF

Question écrite n° 67208

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés rencontrées par la régionalisation de la branche recouvrement de la sécurité sociale. Depuis le 1er janvier 2014, le réseau des URSSAF est intégralement organisé autour de 22 URSSAF régionales, regroupant dans chaque région administrative les anciennes URSSAF départementales. Cette régionalisation s'est accompagnée d'une migration informatique des données relatives aux usagers. Or cette migration informatique a donné lieu à de graves dysfonctionnements entraînant une incapacité des URSSAF à produire des pièces aussi essentielles que les attestations obligatoires pour pouvoir postuler à des appels d'offres. Aussi il lui demande de préciser les origines de ces dysfonctionnements informatiques et les compensations envisagées en faveur des usagers, premières victimes de ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67208

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8699

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)